Communiqué de presse
27 novembre 2026 – 7h00
Meudon, France

Thales entre en négociations exclusives en vue d'acquérir une participation majoritaire dans Lumibird et poser les fondations d'une plateforme européenne dans la photonique

Ce projet d'acquisition permettrait à Thales de constituer un acteur européen de référence dans le domaine de la photonique, en s'appuyant sur la demande croissante de technologies laser avancées pour les marchés civils et militaires. En combinant leurs expertises technologiques, leurs capacités industrielles et leurs forces commerciales complémentaires, Thales et Lumibird pourraient poser les jalons d'un pôle photonique de premier plan en Europe, accélérer leur croissance et améliorer leur performance financière et opérationnelle, tout en renforçant l'accès de Thales à des technologies laser critiques et souveraines.

Thales (Euronext Paris : HO) annonce aujourd'hui être entré en négociations exclusives pour acquérir la participation de 51,6 % au capital du groupe Lumibird (« Lumibird » ; Euronext Paris : LBIRD) détenue par les entités contrôlées par le P-DG et actionnaire majoritaire Marc Le Flohic[1]. Cette acquisition ferait suite à la cession programmée par Lumibird de sa division Médicale, dont la finalisation est attendue d'ici la fin d'année 2026.

Le prix proposé valorise Lumibird à 30,10 € par action[2,3], représentant une prime attractive de +24,7 %[4] par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur un mois avant l'annonce de l'opération (24,15 € par action).

En outre, des compléments de prix pouvant atteindre 2,56 € par action, correspondant pour l'essentiel au complément de prix lié à la cession de l'activité Médicale (uniquement si les conditions de versement de ce complément de prix sont satisfaites[5]), pourront être versés, portant ainsi la valeur totale par action jusqu'à 32,66 € en cas de versement intégral des compléments de prix. Les modalités détaillées de ces compléments de prix figurent en Annexe.

---

[1] Via ESIRA SAS et CLERVIE SAS.
[2] Montants par action calculés sur la base de 22 043 819 actions en base totalement diluée (soit 22 466 882 actions émises, diminuées de 423 063 actions autodétenues). Le dividende exceptionnel par action est calculé sur cette base de 22 043 819 actions.
[3] Avant distribution exceptionnelle de 11,34 € par action liée à la cession de l'activité Médicale (pour un montant distribué de 250 millions d'euros au total). Hors dividende, ce prix serait de 18,76 € par action.
[4] Hors dividende, la prime s'établirait à +46,5 % (par rapport à un cours moyen ajusté pondéré par les volumes sur un mois avant l'annonce de la transaction de 12,81 €).
[5] Aux termes de l'opération de cession de l'activité Médicale conclue entre Lumibird et IPG Photonics, un complément de prix pouvant atteindre un montant maximal cumulé de 50 millions d'euros a été convenu, en sus de la valeur d'entreprise de 300 millions d'euros, et en fonction des performances de la division Médicale au titre des exercices 2026 et 2027. Ce complément de prix est structuré en deux tranches successives : la première tranche (2026) est fondée sur l'atteinte de seuils de chiffre d'affaires (compris entre 119 M€ et 132,5 M€) et fait l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction du niveau d'EBITDA réalisé ; la seconde tranche (2027) porte sur le solde résiduel du complément de prix et dépend de l'atteinte de seuils distincts de chiffre d'affaires uniquement (compris entre 134,125 M€ et 141 M€).

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

Le prix proposé valorise l'activité Photonique de Lumibird à environ 440 millions d'euros en valeur d'entreprise, soit un multiple d'environ 23 fois l'EBIT 2027 estimé par le consensus des analystes[6].

Cette acquisition serait suivie du dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant le solde des actions Lumibird, puis d'un retrait obligatoire si les conditions en sont réunies, au même prix par action et assortie des mêmes éventuels compléments de prix que ceux dont bénéficieraient les Cédants.

La photonique, un marché à fort potentiel de croissance

Les technologies photoniques jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la souveraineté technologique, la compétitivité industrielle et le développement de systèmes de nouvelle génération dans les domaines de la défense, du spatial, de l'industrie et des sciences. En exploitant les propriétés uniques de la lumière, ces technologies ouvrent la voie à un nombre croissant d'applications à forte valeur ajoutée, telles que la désignation de cibles, les communications inter satellites ou encore les solutions de lutte anti-drones.

Le marché de la photonique présente un fort potentiel de croissance à long terme, porté à la fois par la complémentarité croissante entre les technologies photoniques et de radiofréquences (RF) et par l'intégration accrue de la photonique dans les systèmes électroniques, rendue possible par les progrès de la miniaturisation.

Lumibird, un spécialiste européen des technologies laser

Issu du rapprochement de Keopsys et Quantel en 2017 et fort de plus de 50 ans d'expertise, Lumibird est un spécialiste européen reconnu de la photonique, disposant d'un savoir-faire éprouvé dans les technologies laser avancées, notamment les lasers à solide, les lasers à fibre et les diodes laser.

Lumibird conçoit et fabrique des lasers, sources, composants et systèmes de haute performance destinés à un large éventail d'applications exigeantes dans les domaines de la défense et du spatial, du LiDAR (*Light Detection and Ranging*), de la mesure environnementale, des applications industrielles et scientifiques ainsi que des technologies chirurgicales à forte valeur ajoutée. Dans le domaine de la défense en particulier, les technologies de Lumibird répondent à des fonctions critiques telles que la télémétrie laser, la désignation de cibles, le guidage et la détection de drones. Son exposition diversifiée à des marchés civils lui offre par ailleurs des relais de croissance additionnels sur des marchés complémentaires et en croissance. Les activités liées à la défense et au spatial ont vocation à représenter plus de 60 % du chiffre d'affaires à moyen terme, contre moins de 50 % actuellement.

Grâce à un portefeuille de propriété intellectuelle différenciant, à son expertise en ingénierie et à ses capacités industrielles éprouvées, et après plusieurs années d'investissements dans son

[6] Cette valorisation repose sur la moyenne des estimations d'EBIT 2027 publiées par les analystes financiers couvrant Lumibird, telles que figurant dans le consensus analystes daté du 27 octobre 2026 et publié sur le site internet de la société (https://www.lumibird.com/en/finance-analysts-consensus/), appliquées au périmètre Photonique (à l'exclusion de la division Médicale). Ce consensus est mis à disposition par Lumibird à titre purement informatif.

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

développement, la division Photonique de Lumibird s'inscrit dans une solide trajectoire de croissance rentable à long terme. Entre 2022 et 2025, le chiffre d'affaires et l'EBIT de la division ont enregistré des taux de croissance annuels moyens de respectivement environ +6 % et +10 %. Sur les neuf premiers mois de 2026, la croissance organique du chiffre d'affaires a atteint +14,9 % (+13,5 % en données publiées). La société anticipe un quatrième trimestre 2026 record et bénéficie d'un carnet de commandes en progression, lui offrant une visibilité accrue sur ses revenus futurs et confortant ses perspectives favorables de croissance à long terme.

Une opération porteuse de nombreuses synergies et de leviers clairs de création de valeur

Avec cette acquisition, Thales renforcerait son accès à des technologies laser critiques et poserait les jalons d'un pôle photonique de premier plan en Europe, en combinant dans un premier temps l'expertise photonique de Lumibird avec ses propres compétences en optronique, qui couvrent aujourd'hui des applications terrestres, aéroportées, spatiales et scientifiques, tout en préservant la capacité de Lumibird à servir l'ensemble des intégrateurs et *primes*.

Le rapprochement de Thales et de Lumibird permettrait par ailleurs de générer d'importantes synergies à long terme, tant en matière d'innovation technologique que de développement commercial. La mutualisation des capacités de recherche et développement permettrait d'accélérer l'innovation dans la photonique et les applications de détection quantique. Sur le plan commercial, Lumibird bénéficierait de la présence mondiale de Thales et de son large portefeuille de clients pour accélérer son développement.

De plus, en sécurisant un accès souverain à un fournisseur reconnu de composants laser en amont de la chaîne de valeur, Thales réduirait sa dépendance à des fournisseurs tiers dans le cadre de programmes stratégiques, notamment pour les systèmes optroniques et les désignateurs laser équipant des plateformes de défense de premier plan. Cette opération positionnerait également le Groupe comme un acteur européen clé dans le domaine des armes laser à énergie dirigée (LDEW), un segment prometteur pour les systèmes de défense de nouvelle génération.

« *Cette acquisition renforcerait la souveraineté européenne dans le secteur en forte croissance des technologies photoniques, au service à la fois des marchés de la défense et civils. Les lasers de Lumibird constituent une brique technologique essentielle de nos systèmes optroniques. L'association de l'expertise technologique unique de Lumibird et de l'excellence de Thales dans le domaine des systèmes, conjuguée à sa présence mondiale, renforcerait notre capacité à faire bénéficier nos clients, en France comme à l'international, de ces dernières innovations technologiques* », **a déclaré Hervé Dammann, Directeur général adjoint, Systèmes Terrestres et Aériens de Thales.**

Marc Le Flohic, Président-directeur général de Lumibird, a déclaré : « *Lorsque nous avons rapproché Keopsys et Quantel, nous avions une ambition claire : anticiper les besoins de nos clients à horizon cinq à dix ans et développer les technologies ainsi que les capacités industrielles nécessaires pour y répondre. Je suis fier de ce que nos équipes ont construit depuis lors. Je suis convaincu que Thales constitue le partenaire industriel idéal pour la prochaine étape de cette aventure. Ensemble,*

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

nous pourrions développer et produire de nouvelles technologies photoniques à plus grande échelle et les mettre à la disposition d'un nombre accru de clients à travers le monde. »

Informations additionnelles et prochaines étapes

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'acquisitions ciblées de Thales, visant à renforcer ses capacités dans le domaine de la défense et à soutenir une croissance durable et la création de valeur à long terme. Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le profil financier de Thales à court terme.

Le prix proposé valorise l'activité Photonique de Lumibird à environ 440 millions d'euros en valeur d'entreprise (après versement de la distribution exceptionnelle consécutive à la cession de l'activité Médicale), soit un multiple d'environ 23 fois l'EBIT 2027 estimé par le consensus des analystes[7].

La signature des accords définitifs relatifs à l'opération interviendra à l'issue du processus d'information-consultation des instances représentatives du personnel de Thales et de Lumibird.

La réalisation de l'acquisition de la participation des Cédants est prévue d'ici la fin du deuxième trimestre 2027, sous réserve de la cession de la division Médicale de Lumibird et du versement de la distribution exceptionnelle y afférente, ainsi que de l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

À l'issue de l'acquisition de cette participation, Thales déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) une offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant l'ensemble des actions Lumibird non détenues par Thales, au même prix et assortie des mêmes éventuels compléments de prix. Cette offre devrait être finalisée au plus tard au second semestre 2027 et serait suivie d'un retrait obligatoire, si les conditions légales en sont réunies.

Le Conseil d'administration de Lumibird a accueilli favorablement, à l'unanimité, le projet d'opération. Le Conseil rendra son avis motivé après examen du rapport établi par l'expert indépendant désigné à cet effet, Finexsi. Un comité ad hoc a par ailleurs été constitué afin de suivre les travaux de l'expert indépendant.

[7] Cette valorisation repose sur la moyenne des estimations d'EBIT 2027 publiées par les analystes financiers couvrant Lumibird, telles que figurant dans le consensus analystes daté du 27 octobre 2026 et publié sur le site internet de la société (https://www.lumibird.com/en/finance-analysts-consensus/), appliquées au périmètre Photonique (à l'exclusion de la division Médicale). Ce consensus est mis à disposition par Lumibird à titre purement informatif.

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

A propos de Thales

Thales (Euronext Paris: HO) est un leader mondial des hautes technologies pour les secteurs de la Défense, de l'Aérospatial et de la Cybersécurité & Digital. Son portefeuille de produits et de services innovants contribue à répondre à plusieurs défis majeurs : souveraineté, sécurité, durabilité et inclusion. Le Groupe consacre 4,5 milliards d'euros par an à la Recherche & Développement dans des domaines clés, en particulier pour les environnements critiques, tels que l'Intelligence Artificielle, la Cybersécurité, le Quantique et les technologies du Cloud. Thales compte plus de 85 000 collaborateurs dans 65 pays. En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,1 milliards d'euros.

A propos de Lumibird

Lumibird est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de plus de 50 années d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des solutions laser haute performance via deux branches : Photonique et Médical. La branche Photonique conçoit et produit des composants, lasers et systèmes pour les marchés défense et spatial, environnement, topographie et sécurité, industriel et scientifique, medtech. La branche Médical conçoit et produit des systèmes médicaux de diagnostic et de traitement pour l'ophtalmologie. Issu du rapprochement en octobre 2017 entre les Groupes Keopsys et Quantel, Lumibird, fort de plus de 1 000 collaborateurs et 225,6 M€ de chiffre d'affaires en 2025 est présent en Europe, en Amérique et en Asie.

Contacts

Thales, relations médias
pressroom@thalesgroup.com

Thales, analystes / investisseurs
ir@thalesgroup.com

Lumibird, relations médias
lumibird@actus.fr
bruno.segre@gmail.com

Lumibird, analystes / investisseurs
info@lumibird.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'offre de vente de titres de Lumibird.

La documentation relative à l'offre publique d'achat, qui, le cas échéant, précisera les modalités et conditions de celle-ci, sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est vivement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat dès qu'elle sera disponible, si celle-ci est déposée, ainsi que de toute modification et de tous compléments apportés à ces documents, car ils contiendront des informations importantes concernant Thales, Lumibird et l'opération.

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

L'opération est notamment soumise à l'obtention des autorisations en matière de concurrence et des autorisations réglementaires. L'offre publique d'achat ne serait déposée auprès de l'AMF qu'une fois ces conditions remplies (ou levées).

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays où la diffusion de ces informations est soumise à des restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions où son lancement est soumis à des restrictions réglementaires. La publication, la diffusion ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être soumise à des restrictions réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans des pays où le présent communiqué de presse est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Thales et Lumibird déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions.

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de termes tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attend à », « potentiel », « continuer », « pourrait », « devrait », « chercher à », « environ », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « anticiper », la forme négative de ces mots, d'autres termes comparables ou d'autres déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des faits historiques ou concrets. Les déclarations prospectives concernent des attentes, des estimations, des convictions, des projections, des plans et stratégies futurs, des événements ou tendances anticipés et des expressions similaires relatives à des questions qui ne constituent pas des faits historiques, y compris, sans s'y limiter, les déclarations concernant : l'opération ; l'exploitation de l'activité acquise après la clôture de l'opération ; les opportunités d'expansion et de croissance ainsi que d'autres synergies résultant de l'opération ; et le calendrier prévu pour la clôture de l'opération proposée. Les déclarations prospectives reposent sur les convictions, les hypothèses et les attentes de Thales et de Lumibird, compte tenu de toutes les informations dont elles disposent actuellement. Ces convictions, hypothèses et attentes peuvent évoluer en raison de nombreux événements ou facteurs possibles, dont tous ne sont pas connus de Thales et de Lumibird ni ne relèvent de leur contrôle. Si un changement survient, les activités, la situation financière, la trésorerie et les résultats d'exploitation de Thales et Lumibird pourraient s'écarter sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient entraîner un écart entre les résultats réels et les déclarations prospectives : l'incapacité à tirer parti des avantages escomptés de la transaction dans les délais prévus ; des passifs imprévus ou des coûts d'intégration et autres liés à la transaction envisagée, ainsi que le calendrier y afférent ; la disponibilité et le coût du financement de la transaction envisagée ; des changements dans l'activité Lumibird ; tout retard ou difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'échec de la transaction ; la capacité de l'activité acquise à maintenir ses relations commerciales après l'opération ; l'incapacité à tirer parti des avantages ou les changements dans les stratégies commerciales de Thales et Lumibird ou de l'activité acquise, y compris la capacité à réaliser les synergies attendues issues d'acquisitions, de partenariats stratégiques ou d'autres opérations ; la disponibilité, les conditions et le déploiement des capitaux ; la

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

disponibilité de personnel qualifié et les coûts liés au recrutement et à la fidélisation de ce personnel ; et une concurrence accrue.

Toutes les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Thales et Lumibird n'assument aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives afin de refléter des circonstances ou des événements survenant après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées, sauf si la loi l'exige. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne constituent en aucun cas une garantie de celles-ci. Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}

Annexe : mécanisme de prix et compléments de prix

La présente annexe repose sur l'hypothèse d'une distribution exceptionnelle de 250 millions d'euros (soit 11,34 € par action), qui serait versée par Lumibird sur le produit de la cession de l'activité Médicale, après la réalisation de cette cession et avant la réalisation de l'acquisition du bloc de contrôle. Toute différence entre le montant effectivement distribué et ce montant de référence serait répercutée sur le prix selon un mécanisme d'ajustement euro pour euro. De même, toute autre distribution ou opération sur le capital intervenant avant le règlement-livraison de l'offre publique serait intégralement prise en compte dans le prix selon le même mécanisme d'ajustement euro pour euro.

Prix initial payable en numéraire à finalisation de l'opération (closing) : 18,76 € par action

Compléments de prix : jusqu'à 2,56 € par action au titre de deux compléments de prix (les « compléments de prix »). Chaque action Lumibird transférée à Thales, que ce soit dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle, de l'offre publique ou, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, sera assortie d'un droit personnel et incessible aux compléments de prix.

Le premier complément de prix, d'un montant maximal de 1,10 € par action, correspond au complément de prix (earn-out) relatif à l'exercice 2026 concernant l'activité Médicale, susceptible d'être versé par IPG Photonics à Lumibird (net d'impôts, de primes et des coûts associés). Ce montant sera ajusté afin de tenir compte de tout écart entre le produit net définitif de la cession de l'activité Médicale et le montant estimé, puis diminué des montants correspondant à certains coûts de transaction ainsi que de toutes sommes exigibles, à la date de versement du premier complément de prix, au titre des passifs et coûts liés à la cession de l'activité Médicale et au titre d'autres garanties. Il sera versé après la clôture de l'offre publique obligatoire, qui devrait intervenir au plus tard à la fin de l'année 2027[8].

Le deuxième complément de prix, d'un montant maximal de 1,46 € par action, correspond au complément de prix (earn-out) relatif à l'exercice 2027 concernant l'activité Médicale, susceptible d'être versé par IPG Photonics (1,10 € par action, net d'impôts, de primes et des coûts associés) ; et à la libération d'une retenue (holdback) de 8 millions d'euros, soit 0,36 € par action. Ce montant sera diminué des montants correspondant à certains coûts de transaction ainsi que des sommes exigibles, à la date de versement du deuxième complément de prix, au titre des passifs liés à la cession de l'activité Médicale et d'autres garanties. Il sera également ajusté pour tenir compte de tout écart entre le produit net définitif de la cession de l'activité Médicale et le montant estimé, dans la mesure où cet écart n'aurait pas déjà été pris en compte dans le calcul du premier complément de prix. Le deuxième complément de prix sera versé au plus tard à la fin de l'année 2029. Thales veillera à ce que Lumibird préserve et exerce de bonne foi ses droits à l'encontre d'IPG Photonics.

[8] Le complément de prix au titre de l'exercice 2026 concernant l'activité Médicale, susceptible d'être versé par IPG Photonics à Lumibird, net d'impôts, de primes et des coûts associés, et ajusté pour tenir compte de tout écart entre le produit net définitif de la cession de l'activité Médicale et le montant estimé, ainsi que de certains passifs identifiés, pourra être payé dans le cadre du prix initial, sous réserve que les montants sous-jacents aient été effectivement versés à Lumibird avant cette date de finalisation.

{THALES GROUP CONFIDENTIAL-THALES CLOUD AUTHORISED}